

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 51 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
10 — — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

À la séance de la Chambre des communes du 25 février, M. Disraëli a proposé, au nom du gouvernement, d'introduire quatre nouvelles franchises pour les bourgs. Le droit de voter serait basé : 1° sur l'éducation (on accorderait le droit de suffrage aux membres des Universités et des professions savantes); 2° sur la possession de 50 livres sterling déposées pour un an à la caisse d'épargne; 3° sur la propriété d'un bien fonds d'une valeur de 50 livres; 4° enfin, sur le paiement de 20 shillings d'impôts directs. Ces franchises donneraient 82,000 nouveaux électeurs; et comme la franchise sur la base de l'impôt fixé à 6 livres fournirait 150,000 nouveaux électeurs, on aurait un total de 242,000 nouveaux électeurs dans les bourgs. On étendrait ces quatre franchises nouvelles aux comités; elles donneraient 78,000 nouveaux électeurs.

La franchise pour les comtés serait établie sur le paiement d'un impôt de 20 livres sterling. M. Disraëli propose, en outre, que des mesures soient prises contre la corruption électorale et que Lancaster, Tolness, Yarmouth et Reigate ne soient plus représentés au Parlement.

M. Disraëli dit, en terminant, que relativement à l'extension du suffrage, le gouvernement propose de nouvelles franchises pour lesquelles le droit de voter pourrait être acquis, même en dehors du paiement de l'impôt; mais que cependant le gouvernement n'insistera pas sur cette résolution. En ré-

sumé, dit-il, le gouvernement de la reine présente à la Chambre un bill sincère, modéré et pratique qui, il l'espère, répondra au vœu d'un peuple uni. (Applaudissements).

M. Lowe, répondant à M. Disraëli, attaque vivement le gouvernement.

Une dépêche télégraphique de New-York, du 23 février, nous apprend que Surratt, accusé de complicité dans l'assassinat du président Lincoln, sera renvoyé devant la Cour civile pour être jugé.

Si nous en croyons la *Gazette piémontaise*, on craignait hier à Palerme une grande démonstration populaire dont le mot d'ordre: *Pain et travail!* laissé bien loin derrière lui le cri des anciens Romains: *Panem et circenses!*

Le même journal croit pouvoir affirmer que le ministère italien est parvenu à rescinder le contrat Lengrand-Dumonceau, qu'il n'aura plus à présenter à la nouvelle Chambre. On ne sait pas si le gouvernement n'a pas été obligé de payer une indemnité pour cet objet.

On écrit de Paris à l'Union de l'Ouest :

L'attention du monde politique en Europe, est fixée en ce moment sur le rôle que jouent en Allemagne, le baron de Beust et M. de Bismark. Le premier ministre prussien redoute l'habileté du nouveau ministre autrichien. M. de Beust avait deviné depuis longtemps M. de Bismark et ses projets, c'est pourquoi la Saxe a été prête la première pour la guerre. Quand, après sa défaite, la Saxe a été obligée d'envoyer des plénipotentiaires à

Berlin, pour traiter de la paix, M. de Bismark mit formellement pour condition que M. de Beust serait exclu des négociations. Tandis que M. de Bismark organise la domination de la Prusse sur toute l'Allemagne, le baron de Beust travaille à relever et à reconstituer l'Autriche, à la mettre en mesure de reprendre sa grande place en Europe et dans les événements qui se préparent. La sollicitude inquiète avec laquelle M. de Bismark observe la politique du baron de Beust, est le meilleur éloge de la haute capacité du premier ministre autrichien.

On lit dans une correspondance adressée de Paris au *Phare de la Loire* :

Le parlement de la Confédération du Nord a été inauguré hier par un discours du roi de Prusse qui mérite d'être lu avec attention, principalement par ceux qui s'inquiètent ou paraissent s'inquiéter de l'ambition prussienne et voient déjà une nouvelle armée d'invasion sur nos frontières. Le discours de S. M. Guillaume, tout en usant et abusant des grands mots les plus propres à captiver le nationalisme, j'allais dire le chauvinisme allemand, ne dissimule que très-imparfaitement les embarras qui sont la conséquence inévitable de l'œuvre d'unification et d'agrandissement entreprise par le cabinet de Berlin. Le discours royal laisse entrevoir que les débats sur le projet de constitution ont été très-vifs entre les délégués des gouvernements, et engage les délégués des populations allemandes, dans un langage quasi-comminatoire, à ne pas compromettre par des modifications inacceptables un résultat si laborieusement acquis.

Les difficultés ultérieures contre lesquelles l'Allemagne en général et la Prusse en particulier ont à lutter et auront probablement à lutter encore longtemps, suffiraient à expliquer le paragraphe du discours qui est destiné à faire ressortir le caractère essentiellement défensif de la nouvelle Confédération du Nord. S. M. prussienne fait donc une sorte de pléonasme en donnant comme une preuve de ce caractère défensif l'attitude bienveillante des plus puissants États de l'Europe à l'égard de la nouvelle Confédération. Cette attitude ne prouve qu'une chose, c'est que dans la pensée de ces États, il n'y a pas péril en la demeure et qu'ils n'auront rien à craindre de l'ambition allemande, leur expérience leur ayant appris que les avantages dont parle S. M. prussienne doivent être achetés au prix d'une longue suite d'efforts continus.

J'avais raison de vous mettre en garde contre la nouvelle donnée par l'*Avenir National* d'une demande de rectification de frontières qui aurait été adressée à la Hollande par la Prusse. Cette nouvelle est, en effet, démentie par une dépêche qui nous arrive de La Haye.

Garibaldi doit aller à Venise, comme vous le savez. On croit que le général, que les affaires de Grèce préoccupent beaucoup et qui compte même un de ses fils parmi les volontaires candiotés, adressera un appel en faveur des Crétois à la jeunesse italienne, laquelle a déjà fourni un contingent à l'insurrection. Un philhellène éminent, M. Saint-Marc Girardin, vient aussi de passer par Venise pour se rendre à Trieste où il ira visiter la colonie grec-

PROLETON.

6

LE VALLON DES BRUYÈRES.

(Suite.)

Cependant la bande de moissonneurs s'était engagée dans un chemin tournant que de vieux platanes abritaient en berceau. Le village montrait déjà ses toits rouges à travers des éclaircies. Les compagnons du laboureur prirent l'avance pour seconder leurs camarades des premiers rangs, le voisin prit un sentier, et le bonhomme Gonneau se trouva seul, son long râteau à l'épaule, songeant aux préparatifs que sa ménagère avait dû faire pour fêter dignement une moisson qui, depuis dix ans, n'avait pas eu sa pareille. Il souriait d'avance aux épisodes du repas, aux santé, aux chansons, aux caquets, aux propos, et un sourire qui le rajeunissait de vingt ans vint remplacer l'expression contemplative et recueillie provoquée par la vue du tableau sur lequel les platanes du chemin venaient de tirer le rideau.

Mais tout-à-coup le sourire se figea, les sourcils se rapprochèrent, une lueur de mécontentement brilla dans le regard.

La cause de cette brusque modification était l'ap-

parition d'une personne qui se trouvait à l'extrémité de la courbe opposée à celle où était le fermier.

Le personnage était M. Finot. Les deux hommes se trouvèrent face à face à l'improviste.

Gonneau fit un écart en saluant.

— Peste soit de la rencontre! se dit-il; j'aimerais mieux voir s'envoler une pie sur ma tête que de couder ce loup-garou.

Mais le père de Clément, au lieu de passer, se retourna et se mit au pas du fermier.

— Une fameuse récolte, si je ne me trompe, dit l'importun de sa voix de crécelle. Mes compliments, papa Gonneau.

— Merci, monsieur Finot, répliqua le laboureur d'un ton bref.

— De fameuses terres que celles de la Houblonnière, et toutes d'un seul tenant; belle pièce que vous ont vendue là les Quillard!

— Je ne dis pas non.

— Et pas cher, surtout.

— Vous parlez de corde dans la maison d'un pendu, répliqua le paysan, qui ne put retenir l'épigramme. Les terres à bon marché, ça vous connaît, et les maisons aussi!

— Pas toujours, il m'arrive de faire des pas de

clerc comme les autres.

— Par exemple, quand je croirai ça!

— Il faudra qu'on le prouve, n'est-ce pas?

— Et deux fois au lieu d'une!

— Alors ça se trouve bien, car ça me donne l'occasion de vous parler tout de suite d'une petite affaire qui vous regarde.

— Avec qui?

— Ah ça! croyez-vous que je m'occupe des affaires des autres?

— Si c'est avec vous, ça m'étonnera joliment, je le jure.

— Il ne faut pas jurer de rien, papa Gonneau.

— Vous ai-je jamais acheté quelque chose?

— Jamais.

— Bon! vous ai-je jamais vendu, par hasard?

— Pas davantage!

— Emprunté, donc?

— Je vous aurais prêté volontiers, ce qui prouve que ça n'est pas arrivé.

— Dans ce cas, si je ne vous ai ni acheté, ni vendu, ni emprunté, quelle affaire voulez-vous que nous puissions avoir ensemble?

— Est-ce qu'on sait jamais! D'abord nous sommes voisins. Mon pré de l'Étaog confine au vôtre, et nos

limites réciproques n'ont jamais vu l'arpenteur.

— Et mes titres, donc!

— Soit! mais la loi, mais les prescriptions et les actions qui établissent autre chose que les titres!

— Ah ça! c'est une plaisanterie, dit Gonneau qui sentait son assurance diminuer, car jamais l'ingrèsin de Boulancourt ne tirait sa poudre aux moineaux.

— Bien sûr, il y a quelque anguille sous roche, se dit le fermier, qui derivait à l'inquiétude.

— A merveille, ça le tracasse, pensa Finot en observant son homme.

— C'est une plaisanterie, en effet, reprit-il à haute voix, car le procès roulerait sur trois arpents de pré médiocre, si les choses s'envenimaient.

— Trois arpents! mais c'est le quart de la pièce, et mon titre dit tout net douze arpents.

— Qu'est-ce que ça prouve? Il y a au bout de la mesure qu'on ne garantit pas la contenance. Et les droits des riverains sont-ils ou non des droits aussi! Mais il ne s'agit pas en ce moment de cette bagatelle. Vous voyez qu'au lieu d'une affaire avec moi, vous pouvez en avoir deux.

À ces mots, le fermier sentit un frisson lui effleurer l'épiderme.

— Quand je disais que cet homme est un oiseau

que. Les Grecs lui préparent une réception grandiose.

ALLOCATION DE S. S. PIE IX.

Nous lisons dans le *Journal de Rome*, du 22 février, le texte suivant de l'allocution prononcée par N. S. P. le Pape dans le consistoire de ce jour :

« Vénérables frères,

» La charité du Christ nous pressant de rechercher la raison pour laquelle demeuraient vacants tant de diocèses d'Italie, au mois de mars 1865, nous avons de notre propre main écrit au sérénissime roi Victor-Emmanuel pour le prier de déléguer auprès de nous une personne avec laquelle il nous fût loisible de traiter d'une si grave question. Lorsqu'il eut obtenu à notre vœu, les négociations commencées furent reprises, et toutefois ces négociations, non par notre faute assurément, n'ont abouti à aucun résultat; elles ont frustré notre désir à nous, qui avions condescendu, mis par une ardente sollicitude pour le salut des âmes, salut auquel le Saint-Siège a constamment donné la priorité sur toutes autres choses.

» L'affaire a été récemment reprise par la volonté de ceux qui sont maîtres des choses en Italie; mais, vénérables frères, il nous est impossible de traiter ce sujet sans exprimer une profonde tristesse et une douleur amère. En effet, les saints prélats que nous allons envoyer aux sièges vacants, non-seulement trouveront dilapidé le trésor de toute caisse épiscopale, et ils seront privés de tout ce qui d'habitude était affecté à leur entretien et à celui des indigents, mais, ce qui est pire encore, ils trouveront les pierres du sanctuaire dispersées, les asiles de la perfection religieuse déserts, les habitants des cloîtres réduits au dénûment le plus complet, et les vierges saintes éconduites du religieux édifice où, avec l'assistance de Dieu, elles s'étaient retirées pour vivre et mourir dans le baiser du Céléste Epoux. Il est triste et douloureux d'envoyer des évêques à de tels sièges, surtout en une aussi grande crise des choses publiques; et cependant, que faire? Renoncer, pour de telles considérations, à ce projet?

» Non. Ces travailleurs se rendront à la vigne plantée par Dieu et arrosée du sang de son Fils! Ils iront la cultiver au nom de Jésus-Christ, comptant sur son tout-puissant concours; ils aborderont cette œuvre confiants dans la protection de la Mère de Dieu qui pourra les aider puissamment. C'est elle, en effet, qui, véritable siège de la sagesse et secondant par ses inspirations les efforts du pasteur, leur ramènera facilement, en sa qualité de refuge des pécheurs, un grand nombre d'âmes égarées; consolatrice des affligés, elle adoucira, par eux, les souffrances des

malheureux; protectrice des chrétiens, elle conciliera aux pasteurs le respect et l'affection filiales de la multitude, et de la sorte, dans la docilité et l'affection de leurs ouailles, ils trouveront un allègement au poids de leurs graves fonctions, ainsi que la consolation dans la lutte à soutenir contre les ennemis de Dieu et les puissances des ténèbres qui s'efforcent de s'emparer de tout le champ évangélique pour en faire un désolant séjour.

» C'est pourquoi parmi les nouveaux pasteurs, nous en préconiserons quelques uns qui appartiennent à l'Italie, espérant que dans les futurs consistoires il nous sera permis d'en préconiser d'autres encore, si toutefois les résolutions, hélas! trop discordantes d'hommes qui vivent selon les maximes du siècle, peuvent s'accorder avec les nôtres, surtout en ce qui touche l'élection des personnes. Il ne serait pas opportun d'en dire davantage sur l'état présent des choses; mais l'avenir, à moins qu'un changement ne soit produit par la droite du Très-Haut, s'annonce très-clairement par la série déjà accomplie des plus tristes événements.

» Confions-nous cependant en Dieu, qui, par l'intercession de la Vierge Immaculée et des Saints Apôtres, nous a jusqu'ici protégés sous l'ombre de ses ailes d'une manière si éclatante, jusqu'à ce qu'enfin, comme nous l'espérons, il convertisse notre deuil en joie.

» Ce résultat si désiré, vénérables frères, efforçons-nous de le hâter et de l'amener par nos prières, par la concorde des âmes et par l'exercice de toutes les vertus chrétiennes. »

On lit dans la France :

Dimanche, les sections de l'intérieur et de législation du conseil d'Etat se sont réunies d'urgence pour achever leur délibération sur le projet de loi relatif à la presse.

M. Rouher, ministre d'Etat et des finances, M. le marquis de La Valette, ministre de l'intérieur, et M. Baroche, ministre de la justice, assistaient à cette séance.

Nous avons lieu de penser que les sections auront adopté les nouvelles dispositions pour lesquelles l'Empereur s'était prononcé.

Ainsi que nous l'avons dit, rien n'est changé à la législation existante pour le cautionnement et le timbre.

On assure que la peine de l'emprisonnement doit être maintenue pour certains délits, et elle se combinerait alors avec l'amende, dont le chiffre serait moins élevé que dans le projet primitif.

La dérogation au principe de droit constitutionnel que le premier projet entendait faire consacrer, en ce qui concerne l'inviolabilité des députés, est définitivement écartée; seulement, la loi nouvelle déclarera le mandat de député incompatible avec le titre de général.

L'exécution des jugements des tribunaux

correctionnels qui, dans le premier projet, pouvait avoir lieu provisoirement, sera suspendue en cas d'appel. On comprendra l'importance de cette disposition, qui, en nous ramenant au droit commun, évite cette conséquence extrême d'un journal suspendu ou supprimé, quand il n'a pas encore épuisé tous les degrés de juridiction.

Les cas de suspension et de suppression multipliés dans le premier projet seront considérablement réduits.

Nous trouvons dans la France les informations suivantes, que nos propres renseignements nous mettent à même d'affirmer, comme étant parfaitement exactes :

Nous avons annoncé hier que l'Empereur s'était prononcé pour des modifications importantes à introduire dans quelques parties du projet de loi sur la presse.

Voici, d'après nos dernières informations, en quoi consisteraient ces modifications :

Le cautionnement, que le projet de loi avait fixé à 80 060 fr. pour les journaux de Paris, et à 40,000 pour les journaux de département dans les villes au-dessus de 100,000 âmes, resterait à son taux actuel. La nouvelle loi ne changerait donc rien sur ce point à la législation existante.

Le timbre pour les journaux de Paris et les départements serait maintenu tel qu'il est aujourd'hui; les journaux littéraires ne seraient pas timbrés; ceux-ci, par conséquent, ne pourraient pas recevoir des annonces.

Satisfaction serait ainsi donnée aux réclamations de la presse départementale et de la presse littéraire, qui avaient fait arriver jusqu'à l'Empereur leurs inquiétudes et leurs vœux.

On assure également que des modifications seront apportées à la partie du projet relative aux pénalités.

Le cautionnement n'étant pas augmenté, les pénalités pécuniaires seront probablement diminuées.

Le droit de suspension et de suppression que le projet accordait si largement aux tribunaux correctionnels, serait limité à quelques cas rigoureusement déterminés et graves. Ce que tous les esprits sages doivent désirer, pour concilier l'intérêt social avec la liberté de discussion, c'est que la suppression ne puisse être prononcée que dans le cas de condamnation pour crimes.

Il y a également de grandes probabilités pour que la dérogation si grave que nous avons combattue dès le premier jour et qui consistait à dépouiller le député écrivain de son inviolabilité législative, soit abandonnée.

Demain les sections de législation et de l'intérieur, du conseil d'Etat, se réuniront de nouveau dans la matinée pour continuer la délibération sur le projet, qui pourra être sou-

mis à l'assemblée générale du conseil d'Etat dans le courant de la semaine.

On lit dans le même journal :

Nous croyons savoir de source certaine que, parallèlement à la grande question du recrutement de l'armée, question dominante, marche la question secondaire d'organisation, dont une commission a été saisie et pour laquelle les hommes les plus compétents sont journellement consultés. Nul doute qu'une fois la base du contingent établie, une fois la loi sur le nombre d'hommes à entretenir d'une façon ou d'une autre fixée irrévocablement, nul doute que les hommes du métier ne soient appelés à donner leur avis sur les modifications à introduire dans les divers corps qui composent notre armée.

Déjà de nombreux projets ont été élaborés et soumis à qui de droit; mais aucune résolution n'a pu être prise encore.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le Corps-Législatif a tenu mardi une séance publique. L'ordre du jour appelait la suite de la discussion des interpellations relatives aux modifications apportées au décret impérial du 24 novembre 1860.

— Les rapports de MM. O. Pinard et de Chassagne Guyon sur le projet de loi relatif à la presse ont été lus mardi dans la séance extraordinaire qui a eu lieu aux Tuileries.

Le projet fixera ce qu'il faut entendre par *presse littéraire*. L'ancienne législation n'établissait que deux catégories : les journaux politiques et les journaux littéraires. Il existe aujourd'hui une nouvelle catégorie : celle des journaux qui ne sont ni politiques ni littéraires. Il y a donc là une lacune dans l'ancienne législation qu'il importe de combler.

— On sait que quelques sénateurs ont exprimé un assez vif regret de la disparition des sièges qui leur étaient attribués dans l'hémicycle au Corps-Législatif. On assure que plusieurs membres du Sénat auraient demandé qu'un certain nombre de places fût réservé à MM. les députés dans l'enceinte des séances du Sénat.

— Dimanche matin, la commission de l'agriculture près la commission impériale de l'Exposition universelle de 1867 s'est réunie au Champ-de-Mars, sur la convocation de M. Le Play, commissaire général, et a visité dans leur ensemble les travaux en cours d'exécution.

— M. Eugène Vuillot publie dans le *Figaro* une lettre qui fait connaître que son frère n'a nullement l'intention d'entrer dans le journal le *Monde*, mais que M. Louis Vuillot se propose de publier un nouvel *Univers*. Après

de mauvais augure, murmura-t-il, j'avais raison. Une si belle journée, gâtée en un moment!... Si les trois arpents sont une bagatelle, dit-il en reprenant la parole, qu'est-ce donc que l'objet dont il s'agit?

— Ah! pour cela, c'est plus grave, car il n'y a pas moyen d'éviter le tribunal de Fontainebleau; on peut aller au besoin à Paris, si quelqu'un, vous ou eux, n'est pas content.

— C'est la plaisanterie qui continue, pas vrai, monsieur Finot! fit Gonneau en riant d'un rire à faux éclats.

— Ma foi, jugez-en! Combien les Quillard vous ont-ils vendu vos vingt-cinq arpents?

— Comme si vous ne le saviez pas! J'ai acheté la Houblonnière vingt-cinq mille francs. Il y a douze ans de ça.

— Et payé!

— Pas tout-à-fait, mais c'est tout comme, car les fonds sont prêts, pour verser la part du dernier des mineurs Quillard, et il fallait bien attendre sa majorité. Quand le notaire m'avisera, il pourra préparer sa quittance.

Finot le *Prieur*, comme on le désignait par fois par moquerie, en souvenir de ses acquisitions monastiques, ne répondit que par une espèce de glous-

sement qui sentait le sarcasme; puis, plissant aussitôt son museau de fouine d'un air grave, il regarda son interlocuteur avec compassion.

Cette pantomime coupa court à la confiance un peu glorieuse qui vibrait dans la déclaration du bonhomme Gonneau. Il lui tomba sur la peau comme une douche d'eau froide; mais pas un muscle ne modifia l'aspect de sa grosse figure charnue, pas une nuance n'altéra l'opulente coloration d'un épiderme que les chaleurs de l'été avaient poussé du vermillon à l'ocre rouge. La concentration et le calme de la surface, même lorsque l'esprit est le plus fortement impressionné, sont des facultés propres à presque tous les gens de la campagne. Ils arrivent par l'instinct et par l'habitude, plus encore que par le calcul, à une placidité impenetrable. La rudesse d'un travail accompli presque toujours isolément semble tremper les ressorts de la physionomie en même temps que les muscles. La solitude, qui permet de réfléchir longuement et de creuser la pensée, donne une subtilité surprenante aux plus ignorants et aux plus lourds, car au lieu de parcourir et d'effleurer, ils se concentrent : l'intérêt étant la passion dominante du paysan, il acquiert sur ce terrain, sans cesse étudié et retourné, une force

incroyable. La loi et les chiffres, ramenés à un point de vue unique, deviennent pour eux ce que le calcul et l'algebre sont pour les improvisateurs de solutions qui escaladent par divination les échelons des problèmes et des formules. Cela explique à la fois ces chefs-d'œuvre de rose onterraïne, qui surprennent les légistes les plus rompus aux manœuvres de la chicane, cette prudence de Peau-Rouge flairant, quêtant, toujours en sentinelle, qui masque la physionomie. Des merveilles de comptabilité, qui font songer aux feeries sculptées par les sauvages au moyen d'un caillou, s'accomplissent sur les doigts des gens qui ne soupçonnent pas une règle, et il est rare qu'ils se trompent, surtout à leurs dépens.

Tout bonhomme qu'il fût dans le sens moral et intellectuel, Gonneau avait aussi fortement développés que chez quiconque l'instinct de l'intérêt, les vices et les qualités qui sont la conséquence de toute passion violente. Il possédait par vigilance les facultés que d'autres développaient par esprit d'envahissement ou d'usurpation. Le sommaire de ses notions sur la propriété, l'indivision et les contrats lui permettait de soupçonner la nature du peril; seulement ce soupçon et les craintes indéfinies qu'il engendrait se dissimulaient sous la pétrification de la face,

comme les courants de l'eau sous une couche de glace.

Après avoir essayé de percer avec les vrilles de ses prunelles la béate apparence qui se présentait à lui, le père Finot sembla se livrer à un *aparté*, dont ses gestes et sa physionomie grossissaient les menaces.

— Mais, enfin, qu'avez-vous à redire à ça? demanda Gonneau avec autant de calme que s'il se fût agi d'une nouvelle d'Australie.

— Moi, rien; seulement je vous préviens que c'est à mon regret que je me trouve fourré la dedans. Je suis un peu cousin de Quillard; j'ai été parrain du plus jeune, Guillaume, qui depuis huit jours est majeur. J'ai sa procuration, et malgré moi, par intérêt pour mon filleul, il faudra que je la remette à Renaudin.

— Renaudin! s'écria Gonneau, sans pouvoir, cette fois, cacher son effroi.

Ce Renaudin, dont le nom seul épouvantait le paysan, était un de ces hommes d'alors qui dominaient de la langue et soupaient de l'écritoire. Il avait la faculté d'adhérence du céphalopode. Quand il était en train de sortir de ses mains. Il avait le génie des incidents.

suppression de l'ancien, à la suite de la publication de la bulle d'excommunication contre Victor-Emmanuel, M. Louis Veillot n'a plus conservé ses relations intimes avec M. Eugène Taconet, le propriétaire de l'*Univers*, devenu le *Monde*. Il serait question de M. Keller, ancien député, pour diriger ce dernier journal.

M. Louis Veillot, avant de partir pour Rome, avait déjà loué l'appartement destiné au nouvel *Univers*. En passant à Lyon, M. Louis Veillot a rencontré un riche capitaliste catholique, qui a mis à sa disposition une partie des sommes nécessaires pour la résurrection de l'*Univers*. Plusieurs des rédacteurs du *Monde* doivent, dit-on, retourner en collaboration avec M. Louis Veillot.

— D'après les ordres et les dernières instructions données par l'administration supérieure du service sanitaire de France, les troupes expéditionnaires du Mexique rapatriées par le port de Toulon seront débarquées et placées provisoirement en quarantaine d'observation dans l'île de Porquerolles (groupe des îles d'Hyères).

— M. Biétry, le célèbre fabricant de cachemires, dont les annonces excentriques excitent si souvent la verve railleuse des petits journaux, vient de déposer son bilan.

— L'administration est informée qu'une nouvelle matière explosible nommée nitro-glycérine est employée pour remplacer la poudre dans les mines. Il importe, dit le *Moniteur*, de rappeler au public et aux autorités chargées de veiller à l'exécution des lois que la fabrication et la vente des poudres, ainsi que des matières susceptibles de produire des effets identiques ou analogues à ceux des poudres, sont interdites aux particuliers par la législation, qui en réserve le monopole à l'Etat.

— Le journal belge *La Meuse* annonce que M. Chassepot était samedi dernier à Liège où il s'était rendu pour conclure un marché de 45.000 carabines avec plusieurs fabricants de cette ville. On évalue à quatre millions la somme que ce travail représente. Nous croyons savoir, en outre, que plusieurs autres commandes d'armes sont en train de se conclure sur cette place.

— On lit dans une correspondance du *Journal de Maine-et-Loire* :

On prête à M. de Persigny l'intention de publier une lettre sur la réforme du 19 janvier, au point de vue du parti purement bonapartiste dont il est le plus éminent représentant, comme il avait interprété dans ses circulaires, datées du ministère de l'intérieur, le décret du 24 novembre, mais des informations personnelles me portent à douter de la réalité de cette intention qu'on prête à M. de Persigny.

Le bruit courait que M. Duruy avait offert sa démission à l'Empereur, par suite d'un in-

cident de famille. Mais, en admettant même le fait comme vrai, il est évident que la démission n'a pu être acceptée.

— On lit dans le *Phare de la Manche* :

« Le maire de la ville de Coutances, député au Corps-Législatif, considérant que, par la suppression de la taxe officielle du pain, l'expérience a démontré qu'il en résulte un grave préjudice pour la masse de la population; attendu que, depuis lors, le pain a toujours été vendu 3, 5, 8 et même 12 centimes au-dessus de la taxe officielle, arrête que la taxe du pain sera rétablie dans la ville de Coutances à partir du 18 du présent mois. »

— Voici un des plus singuliers télégrammes dont il soit fait mention. Un monsieur de Londres reçoit de New-York la dépêche suivante :

« M. A. L., rue., — Troisième Epître de saint Jean, 15^e et 14^e versets. — X. B... »

Vous vous demandez ce que peut vouloir dire ce logogryphe. Si vous ouvrez le Nouveau Testament et que vous cherchiez les versets 15 et 14 de l'Epître de saint Jean, vous trouverez les phrases suivantes :

« 15. J'aurais beaucoup de choses à t'écrire, mais je ne veux point t'écrire avec une plume et de l'encre; »

« 14. J'espère pouvoir te rendre visite dans peu de temps et je te parlerai alors face à face. Que la paix soit avec toi. Nos amis te saluent. Salue les amis chacun en particulier. »

N'est-ce pas ingénieux ? La dépêche a coûté dix livres. Si l'expéditeur avait envoyé le texte des deux versets, il lui aurait fallu déboursier de quatre à cinq cents francs.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le carnaval promet d'être très-brillant cette année à Montreuil-Bellay. Les jeunes gens de cette ville ont organisé une cavalcade travestie pour mardi prochain.

Le cortège se réunira à l'Hôtel-de-Ville, à neuf heures précises, et le défilé partira à dix heures.

Une quête au profit des pauvres sera faite sur le parcours du cortège.

NOTA. — Les jeunes gens des communes voisines qui désireraient faire partie de cette cavalcade sont invités de se joindre au cortège.

Des officiers ministériels ayant demandé si, d'après la nouvelle loi, on pouvait, sans augmenter le timbre, annoncer sur la même affiche la vente de biens appartenant à plusieurs personnes, des informations ont été prises et voici ce qui a été répondu : Pour qu'une affiche ne comporte qu'un timbre de 5 centimes, il faut que la vente ne concerne qu'un seul intérêt, un seul propriétaire; on ne peut donc annoncer plusieurs ventes, quand bien même

dire, ajouta-t-il en s'arrêtant au débouché d'un sentier aboutissant au bois, c'est que vous aurez à vous débattre avec Guillaume, avec le fisc, avec tous les Quillard. Il est fâcheux seulement que Léonard, le prédécesseur de Ferusson, n'offre aucune prise à la responsabilité. Là-dessus, je vous quitte, amusez-vous au repas de moisson; moi, j'ai à surveiller mes défrichements des Bruyères, au revoir !

Si, à deux cents pas de là, Finot avait voulu se retourner, il aurait pu juger du succès de sa première escarrouche. Le paysan, immobile, les pieds rivés au sol, le visage hébété, pouvait, sans beaucoup d'efforts, rappeler les gaines de pierre à l'aide desquelles les propriétaires de l'antiquité marquaient les limites de leurs champs. Mais l'agresseur était trop habile pour commettre cette maladresse et laisser soupçonner un calcul. Il avait, du reste, assez profondément pénétré dans la pensée de Gonnet pour se rendre compte de l'intensité des craintes qu'il avait semées.

Quand il se fut remis du choc, le paysan reprit sa marche, et reconquit assez de sang-froid pour pouvoir discuter avec lui-même les chances et les risques de l'affaire dont il était menacé.

(La suite au prochain numéro.)

elles seraient faites par le même notaire, au même lieu et à la même heure. Cependant, si l'on désirait admettre ce dernier cas, l'affiche devrait être timbrée à 20 centimes, et alors on pourrait y annoncer autant de ventes que l'on voudrait.

LOCOMOTIVES ROUTIÈRES.

Mardi, 12 février, une nouvelle expérience a été faite à Nantes pour l'essai des locomotives routières inventées et construites par M. Lotz. Depuis le dernier voyage qu'il a fait à Paris, M. Lotz a introduit dans sa machine de très-judicieuses modifications, et l'on peut croire qu'elle réalise désormais le problème compliqué de la traction à vapeur sur les routes de terre.

La locomotive qui a fonctionné le 12 février, la *Montceau n° 1*, pèse 8.500 kilogrammes et produit une force utile de 15 chevaux. Elle a été construite pour l'administration des mines de Blanzv.

Elle est partie de la gare du chemin de fer, remorquant, sur un camion, un arbre en fer du poids de 19.000 k. Or, si l'on estime le poids du camion à 1.500 k., l'addition de ces trois nombres fournit un poids total de 29.000 k., que la locomotive avait à entraîner et qui, à cause des rampes à gravir, a dû s'augmenter en certains endroits de la route, et atteindre parfois 40.000 k.

L'expérience a parfaitement réussi. La machine a parcouru les quais de Nantes et diverses rues d'un difficile accès, traînant sans encombre son énorme fardeau jusqu'aux ateliers de M. Lotz.

Les observations faites jusqu'à ce jour, à l'occasion des expériences qui ont eu lieu avec les locomotives Lotz, ont donné en moyenne les résultats suivants :

Vitesse : 7.000 mètres à l'heure.

Charbon : 10 kilogrammes par kilomètre.

Eau : de 60 à 80 litres par kilomètre.

Les prix de revient de la traction à vapeur et par chevaux établis, concurremment, pour le transport des marchandises ont donné pour résultat la proportion suivante : en prenant pour base un poids de 20 tonnes sur un parcours de 50 kilomètres que la machine locomotive peut faire en un jour, la traction, par vapeur, coûterait, par tonne et par kilomètre, 14 centimes.

Tandis qu'en prenant pour base le poids de 20 tonnes, sur un parcours de 50 kilomètres que peut faire dans un jour un relai de chevaux, le transport ordinaire, par le roulage, revient à 45 centimes par tonne et par kilomètre.

En prenant ces chiffres pour base approximative, on voit que la traction par vapeur, coûte, en moyenne, un peu moins du tiers de la traction par chevaux.

On sait qu'un arrêté de M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, récemment publié, autorisait à des conditions assez larges la libre circulation sur les routes ordinaires, de locomotives à vapeur remorquant jusqu'à cinq wagons avec une longueur de trains de 25 mètres.

Nous apprenons que la société générale formée sous la présidence de M. le baron de Vincent, sénateur, en vue de l'organisation la plus prompte possible de ces services, aurait fait choix d'environ 80 routes situées les unes sur le territoire d'un seul département, les autres sur deux ou plusieurs circonscriptions départementales.

D'un autre côté, M. Lotz, de Nantes, doit établir trois services dans les environs de cette ville, de Nantes au Croisic, de Savenay à Blain, et de Blain à Saint-Etienne.

A M. le Rédacteur de l'*Echo saumurois*.

Monsieur,

Dans les annonces de l'*Echo saumurois* de jeudi et de samedi dernier, on lit : « Saumur dans sa Splendeur », etc. S'adresser à L. De Fos, notable honoraire ou ancien notable à Saumur. Je vous prie de vouloir bien déclarer que nous remplaçons ces dernières

lignes par celles-ci : S'adresser à Léon De Fos, ancien officier de marine, à Saumur.

L'expression de notre pensée était mal rendue. Nous ne voulions que témoigner à MM. les honorables membres du Tribunal de commerce de Saumur, nos regrets de ne pouvoir plus, comme autrefois, voter pour eux, et nous ne pensions pas que sans circonstances graves, un commerçant pût être rayé de la liste des notables, sans même en être prévenu.

Veuillez agréer, monsieur le Rédacteur, etc.

LÉON DE FOS.

P.-S. — Copie de cette lettre sera adressée à tous ceux qui ont déjà souscrit à : *Saumur dans sa Splendeur*.

L. D. F.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODERT

Théâtre de Saumur.

La troupe de M. Nestor de Bierne, lundi dernier, jouait *Monte-Christo*, le drame tiré du roman bien connu de M. Alexandre Dumas.

L'ensemble de cette soirée a été assez agréable, et l'impression emportée en sortant du théâtre n'était pas aussi pénible que l'on aurait pu s'y attendre, après avoir vu pendant cinq heures, malgré de nombreuses coupures, se dérouler des situations pathétiques, ténébreuses ou terrifiantes.

La longueur de la pièce ne pouvait permettre de donner le petit vaudeville ordinaire, pour tous les drames possibles véritable panacée qui, faisant toujours disparaître les noires images écloses par la vue des scènes dramatiques, ne laisse dans l'imagination que le riant souvenir d'une action drôle ou d'un bon mot.

Dans le premier tableau, les acteurs ont été faibles; les vides existant dans la salle, et qui se sont remplis peu à peu, refroidissaient sans doute le zèle des artistes.

Dans le second tableau, Fernand Mondego (M. Goueslin) n'avait pas ces éclairs de jalousie et ces transports de colère catalane, que j'aurais aimé à lui voir. La douce Mercédès (M^{me} Leona) a rempli son rôle avec grâce et a fait du reste plaisir toutes les fois qu'elle a paru.

Edmond Dantès (M. Gangloff) n'a pas, selon moi, dans son rôle de marin, joué comme il aurait pu le faire; mais, dans la scène des deux captifs, il a eu, en implorant la miséricorde divine, en maudissant les erreurs de la justice humaine, des accents vraiment déchirants, des éclats de voix qui étreignaient fortement l'âme.

Nous donnerons des éloges à cet acteur pour la façon fort convenable dont il a expliqué l'absence inattendue du père Dantès.

Le public, dont les impressions sont bien mobiles, après avoir voulu montrer son mécontentement, a vivement applaudi M. Gangloff, et c'était justice, pour la manière dont il répondit à la demande qui lui était faite de recommencer la scène interrompue.

Dans l'arrestation, Pénélon (M. Alleaume) a été superbe de naturel, surtout lorsqu'il releva ses manches pour se préparer à éliminer les gendarmes.

L'abbé Faria (M. Aubry) a bien joué. Morel (M. Tony) était à la hauteur de son rôle.

M^{me} et M^{lle} Morel (M^{me} Lejeune et Aymard) n'ont pas su rendre tout le sentiment de leur rôle.

Caderousse (M. David) a fait plaisir. La Carconte (M^{me} Lionnel), dans le huitième tableau a eu d'excellents gestes de rapinerie. Elle remplissait bien le rôle de l'être qui, après s'être trouvé dans une certaine aisance, puis plongé dans une affreuse misère, n'a pas la force morale nécessaire pour surmonter ses mauvaises passions et est amené fatalement à un crime pour se procurer l'or dont il a besoin.

Analyser la diction et les gestes de tous les acteurs qui ont figuré dans le drame de lundi, serait chose beaucoup trop longue. Nous terminerons donc en disant que M. Nestor a fort

bien rempli le rôle de Noirtier, et sa façon touchante de faire marcher la valetaille a été particulièrement goûtée.

Somme toute, il y a plus à louer qu'à blâmer.

J'ai remarqué aussi que l'orchestre exécutait avec plus d'ensemble et d'assurance les différents petits morceaux qu'il nous fait entendre.

LÉON B.

Dernières Nouvelles.

New-York, 26 février. — Suivant des avis de la Vera-Cruz, du 15, le général Miramon aurait attaqué Zacatecas et aurait été battu ensuite par Escobedo.

L'évasion de Juarez est confirmée.

Le général Miramon avait battu, le 4, Escobedo, près de San-Luis-Potosi.

Venise, 26 février. — Garibaldi est arrivé,

il a été accueilli par de grandes et nombreuses acclamations.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

L'HUILE DE FOIE DE MORUE DÉSINFECTÉE par le procédé Chevrier, rue du Faubourg Montmartre, 21, à Paris, conserve toutes les qualités et les propriétés reconnues à ce précieux et puissant agent thérapeutique; l'odeur et la saveur en sont agréables, et la digestion facile. — Dépôt dans les principales pharmacies. (552)

Le docteur Churchill, auteur de la découverte des propriétés curatives des hypophosphites de chaux de soude, de fer, etc., dans les maladies de poitrine, vient de publier un livre contenant des observations en faveur de son traitement par un grand nombre de célébrités médicales. (Prix : 1 fr. 50, 2^e édition), chez Cocoz, 50, rue de l'École-de-Médecine, Paris. Envoi franco contre timbres-poste.

P. GODET, propriétaire-gérant

ABONNEMENTS.

Un an. Six mois.
PARIS, 15 fr. 8 fr.
DÉPART., }
CORSE, } 18 fr. 10 fr.
ALGÉRIE, }
ÉTRANGER, selon le tarif postal.

11^e année. — DEUX numéros par mois AU LIEU D'UN, sans augmentation de prix.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.

BUREAUX A PARIS,

Rue Sainte-Anne, 64.

Envoyer franco au Directeur un bon de poste sur Paris, ou s'adresser aux Libraires ou aux Messageries.

La FRANCE ÉLÉGANTE, voulant justifier par tous les sacrifices en son pouvoir la place qu'elle a su prendre au premier rang des publications du même genre, vient d'inaugurer sa onzième année d'existence par la réalisation d'améliorations dont l'importance ne peut manquer de lui valoir un grand nombre de sympathies nouvelles. — Rencœurant à toutes ces primes plus ou moins trompeuses, à l'aide desquelles le public a été trop souvent dupé, la FRANCE ÉLÉGANTE a trouvé, dans son succès européen, le secret de paraître deux fois par mois au lieu d'une, et non-seulement de doubler, par le seul fait de sa périodicité plus fréquente, le nombre et la valeur des annexes de broderies, de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait vainement à atteindre toute publication rivale.

La FRANCE ÉLÉGANTE publie dans le courant de chaque année : — 1° 24 numéros, format grand in-8°, édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur ; — 2° 28 à 30 gravures de modes inédites, coloriées et dessinées par M^{me} Héloïse LÉLOIR ;

— 3° 12 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre ; — 4° 12 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants ; — 5° 4 à 6 planches de tapisseries coloriées ou dessins pour crochet, fillet de tricot ; — 7° Plusieurs morceaux de musique, de chant et de piano ; — et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous genres pour dames et demoiselles.

Quant à sa rédaction, il suffira de citer les noms qui figurent dans ses colonnes pour nous dispenser de tout éloge.

Parmi les écrivains les plus aimés du public, citons au hasard : MÉRY, PAUL FÉVAL, PIERRE ZACCONE, JULES SANDEAU, ALFRED DES ESSARTS, PONSON DU TERRAIL, ÉTIENNE ENAULT, JULES KERGOMARD, ELIE BERTHET, M^{me} ANAIS SÉGALAS, CONTESSA DASH, CLÉMENCE ROBERT, ETC., ETC.

On peut donc affirmer sans exagération qu'il n'est pas de recueil qui puisse offrir de pareils avantages à ses abonnés.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.

Etude de M^e FERMÉ, notaire à Chinon.

A VENDRE A L'AMIABLE

En l'étude et par le ministère de M FERMÉ, notaire à Chinon,

LA PROPRIÉTÉ DE VILLENEUVE ET LA CHAPERONNIÈRE

Située commune de Ligré, canton de Richelieu, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire),

Consistant en :

Une jolie maison de maître, bâtiments d'habitation et d'exploitation pour fermier, cours, jardins, servitudes et 45 hectares de terre labourable, vignes, prés et pâtures, en un seul tenant et traversés par un cours d'eau.

Cette propriété, dans un des beaux sites de la Touraine, à 6 kilomètres de Chinon et à proximité de deux routes départementales, offre de grandes ressources de voisinage.

Pour prendre des renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e FERMÉ, notaire à Chinon. (111)

A CÉDER

DE SUITE,

UN BON ÉTABLISSEMENT DE BÉBIT DE VINS ET LIQUEURS,

Situé à Saumur, rue Notre-Dame. S'adresser à M. Hippolyte PASQUIER, dans la maison. (116)

A VENDRE

UNE GRANDE CAGE,

et les oiseaux qui la garnissent,

Ayant environ 1 mètre de largeur sur 1 mètre et demi de hauteur.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Située rue du Petit-Maure, joignant la Caisse d'Épargne.

S'adresser à M. Adrien LEROY, à côté, ou au bureau du journal.

A LOUER PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Cendrière, Composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue, un magasin, une cuisine derrière, petite cour avec latrines; au premier étage, deux chambres, dont une sur la rue; au deuxième étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

JOLIE HABITATION

Située près la nouvelle église de Bagneux,

Composée de cinq chambres à feu et deux cabinets, buanderie, pressoir, jardin et un clos de vignes;

Le tout, en un seul tenant, est actuellement occupé par M. Boutard.

S'adresser à M. VÉRON, au Pont-Fouchar, ou à M. CEBRON, rue Saint-Jean. (621)

SPÉCIALITÉ

de

PAPIERS PEINTS.

Grand Assortiment

de

HAUTE NOUVEAUTÉ,

Depuis 15 centimes le rouleau et au-dessus.

CHEVILLOT,

Rue d'Orléans, 50, Saumur.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

POUR 5 FRANCS ON DONNE

une boîte de papier à lettres, premier choix, **timbré en couleur**, et un cent d'enveloppes,

A la LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

LIBRAIRIE DE DUTERTRE,

236, rue Saint-Jacques, à Paris,

ÉDITEUR DE LA FRANCE MARITIME, PAR GRÉHAN; DU TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE D'HORLOGERIE, DE MOINET; DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, DE LÉGER NOËL, ETC.

Misc en vente de la 12^e édition de

LA TENUE DES LIVRES

EN PARTIE SIMPLE ET EN PARTIE DOUBLE,

Mise à la portée de toutes les intelligences pour être apprise SANS MAÎTRE.

Comptabilité des Commerçants, Banquiers, Industriels, Propriétaires, Entrepreneurs, Agents de Change, Courtiers, Agriculteurs, des Sociétés en commandite et par actions, etc.; suivie du Calcul des intérêts et des Comptes-courants, des Comptes en participation; du Change sur toutes les places; du Détail des opérations de Bourse, de Banque et d'Escompte; d'un PRÉCIS de LÉGISLATION COMMERCIALE; du Formulaire de tous les Actes commerciaux depuis la facture jusqu'à l'acte constitutif des Sociétés anonymes. Ouvrage offrant un Cours complet de Contentieux commercial, adopté par le Tribunal de Commerce de la Seine et par l'École du Commerce et des Arts de Paris;

Par Louis DEPLANQUE, expert près les Cours et Tribunaux, Professeur de Comptabilité générale.

Un fort volume in-8° de 824 pages. Prix : 7 fr. 50 c. pour Paris;

Pour la Province, franco, 8 fr. 50 c.

Se trouve à Paris, chez l'Éditeur, à Saumur, au bureau de l'Écho Saumurois.

Vient de paraître :

DE LA LOI SUR LA CHASSE ÉTUDE

Par le chevalier de GLOUVET.

Prix : 1 franc.

A Saumur, chez tous les libraires.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 26 FÉVRIER.			BOURSE DU 27 FÉVRIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 85	»	»	70	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	99 85	»	»	99 95	»	»
Obligations du Trésor.	463 75	»	1 25	465	»	1 25
Banque de France.	3575	»	5	3570	»	5
Crédit Foncier (estamp.).	1507 50	»	2 50	1510	»	2 50
Crédit Foncier colonial.	610	»	7 50	610	»	»
Crédit Agricole.	615	»	2 50	616 25	1 25	»
Crédit industriel.	652 50	»	»	650	»	2 50
Crédit Mobilier.	507 50	»	2 50	512 50	5	»
Comptoir d'esc. de Paris.	772 50	1 25	»	777 50	5	»
Orléans (estampillé).	927 50	»	3 75	925	»	2 50
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1225	»	1 25	1225	»	»
Est.	550	»	2 50	553 75	3 75	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	935	»	2 50	932 50	»	2 50
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	583 75	»	2 50	582 50	»	1 25
Ouest.	590	»	1 25	595	»	5
C ^e Parisienne du Gaz.	1650	»	8 75	1652 50	2 50	»
Canal de Suez.	370	»	»	370	»	»
Transatlantiques.	470	»	5	470	»	»
Emprunt italien 5 0/0.	53 85	»	30	54 10	»	25
Autrichiens.	417 50	»	2 50	416 25	»	1 25
Sud-Autrich.-Lombards.	418 75	»	»	416 25	»	2 50
Victor-Emmanuel.	87 50	»	2 50	87 50	»	»
Romains.	88	»	1	89	»	1
Crédit Mobilier Espagnol.	306 25	»	2 50	307 50	1 25	»
Saragosse.	127 50	»	2 50	126 25	»	1 25
Séville-Xérès-Séville.	32	»	3	34	»	2
Nord-Espagne.	114	»	1	112 50	»	1 50
Compagnie immobilière.	382 50	»	»	380	»	2 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	317	»	»	317 25	»	»
Orléans.	311 75	»	»	311 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	310	»	»	310	»	»
Ouest.	309 25	»	»	309 25	»	»
Midi.	309 50	»	»	309 50	»	»
Est.	311 50	»	»	311	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.